

INSTITUT AFRICAÏN DE GOUVERNANCE (IAG)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE
ANNUELS**

« EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024 »

José Armand GBEDAHI
Commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE ANNUELS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS
FINANCIERS DE SYNTHÈSE ANNUELS**

« EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024 »

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE

« L'INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE »

Au Président du Conseil d'Administration de l'INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE,
En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale Ordinaire,
nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, sur :

- le contrôle des états financiers de synthèse annuels de l'INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE (IAG), tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui se caractérisent par :

Total bilan	65 108 618 F CFA
Produits encaissés	20 584 778 F CFA
Excédent	3 508 764 F CFA

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers de synthèse annuels.

I. OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA) de l'International Federation of Accountants (IFAC) retenues par le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA ; ces normes requièrent la mise en œuvre des diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les états financiers de synthèse annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des états financiers de synthèse annuels. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les états financiers de synthèse annuels sont, au regard des règles et principes comptables du SYSCOHADA, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'INSTITUT AFRICAIN DE COURVERNANCE à la fin de cet exercice.

II. RESPONSABILITES DES PARTIES

2.1. Responsabilité de la délégation générale de l'IAG relative aux états financiers de synthèse annuels

La délégation générale a la responsabilité d'établir et d'arrêter les états financiers de synthèse annuels de l'INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE (IAG).

Elle est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers de synthèse annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation des états financiers de synthèse annuels exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers de synthèse annuels, il incombe à la délégation générale de l'INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE (IAG) d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son activité, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité des activités et d'appliquer sur la base de continuité d'activités, sauf si elle a l'intention de mettre l'entité en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe à la délégation générale de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de l'INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE (IAG).

2.2. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers de synthèse annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de synthèse annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) permettra toujours de détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de synthèse annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice applicables dans l'espace OHADA, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers de synthèse annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers de synthèse annuels.

Fait à Cotonou, le 04 avril 2025.

A blue circular stamp with a stylized 'G' in the center. The text 'CABINET GBEDAH' is written around the top inner edge of the circle. Below the stamp, there is a handwritten signature in blue ink. Below the signature, the name 'José Armand GBEDAH' is printed in a bold, sans-serif font.

Commissaire aux comptes

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES EXERCICE CLOS 2024

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

« EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024 »

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE

« L'INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE »

Au Président du Conseil d'Administration de l'INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE,

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application de l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial sur les opérations visées par l'article 438 de cette loi.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, nous n'avons pas eu connaissance de conventions intervenues directement ou par personne interposée entre l'INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE (IAG) et l'un quelconque de ses dirigeants.

Fait à Cotonou, le 04 avril 2024

A blue circular stamp with the text "CABINET GBEDAHI" around the top and "Membre du JCG 2024 - Bénin 2020 SE" around the bottom. In the center is a stylized "G" logo. Below the stamp is a handwritten signature in blue ink, and below that, the name "José Armand GBEDAHI" is printed in a bold, sans-serif font.

Commissaire aux comptes

ANNEXES

1	BILAN AU 31 DECEMBRE 2024
2	COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2024
3	NOTES ANNEXES

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

REF	ACTIF	NOTE	MONTANT		REF	PASSIF	NOTE	MONTANT	
			EXERCICE 2024	EXERCICE 2023				EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
GA	Immobilisations (1)	1			HA	Fonds propres (dotations non consommables sans reprise - avec reprise)	5	47.600.976	47.600.976
GB	Stocks		6.273.000		HA	Fonds propres (dotations consommables)	5		
GC	Adhérents, clients-usagers et autres débiteurs	2	14.780.691	19.114.760	HB	Résultat de l'exercice (en + ou en -)		3.508.764	3.966.418
GD	Caisse	3			HC	Autres fonds propres (résultat non distribué)		4.115.176	
GE	Banque	4	44.054.927	34.085.566	HD	Fournisseurs et autres créanciers	3	9.883.702	1.632.832
		4				Avances sur Cotisation			
GZ	TOTAL ACTIF		65.108.618	53.200.326	HZ	TOTAL PASSIF		65.108.618	53.200.226

COMPTE DE RÉSULTAT EXERCICE 2024

LIBELLES	NOTE	MONTANT	
		EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Produits encaissés	4	13.482.778	19.718.172
Cotisations encaissées		13.482.778	19.718.172
Autres produits sur activités	4	7.102.000	
TOTAL DES PRODUITS ENCAISSES (A)		20.584.778	19.718.172
Services extérieurs	4	2.830.099	11.966.400
Frais de Formation		2.503.300	1.639.935
Frais Boîte Postale		49.379	
Frais de télécommunication			
Honoraires			10.000.000
Frais de mission SG à Abidjan			
Frais bancaires		277.420	326.465
Transports	4	1.495.626	
Salaires	4		
Indemnités		3.500.000	
Impôts et taxes	4		
Charges d'intérêts			
Autres achats et charges	4	9.250.289	3.785.354
TOTAL DES CHARGES		17.076.014	15.751.754
SOLDE : Excédent (+) ou insuffisance (-) de recettes (C - A-B)		3.508.764	3.966.418
- Variation des stocks N/N-1			
- Variation des créances N/N-1			
+ Variation des dettes d'exploitation N/N-1			
DOTATIONS AMORTISSEMENTS			
RÉSULTAT EXERCICE (G = C-D+E-F)		3.508.764	3.966.418

**NOTE 1 : TABLEAU D'ACQUISITION ET DE SUIVI DU MATERIEL, DU MOBILIER ET DES AUTRES
IMMOBILISATIONS**

Dates	Désignation	Montant	Date d'acquisition	Durée d'utilité	Date de sortie	Prix de cession

NOTE 2 : ETAT DES STOCKS

Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant
VALEUR DU STOCK FINAL				
VALEUR DU STOCK INITIAL				

NOTE 3 : ETAT DES CRÉANCES ET DETTES NON ECHUES

Date	Nom clients-usagers et autres débiteurs	Montant au 31 décembre	Montant au 1er janvier	Variation %
31/12/2023	Cotisations dues au 31 décembre 2024	14.780.691	19.114.760	-23%
	TOTAL DES CRÉANCES			
Date	Nom des fournisseurs et autres créditeurs	Montant au 31 décembre	Montant au 1er janvier	Variation %
Avances reçues sur cotisations		3.571.569		
31/12/2024	Avances reçues sur cotisations 2025	3.571.569	-	0
Indemnités non payées		3.333.333		
	Indemnités du Délégué Général Juillet à Décembre 2024	3.000.000		
	Indemnités du Trésorier Septembre à Décembre 2024	333.333		
Fournisseurs et prestataires		2.978.800		
26/08/2024	Facture N°WP 24-139 WebPro	153.400	-	0
09/09/2024	Facture N°WP 24-0143 WebPro	29.500	-	
10/10/2024	Facture N°010-01 Créative Studio	216.150	-	
22/11/2024	Facture 0001/22/11/24/EBEH Formation	300.000		
26/11/2024	Facture N°WP 24-0163 WebPro	76.700		
12/12/2024	Facture N°024-12 Créative Studio	70.000	-	
31/12/2024	Remboursements de dépenses non effectués	2.133.050	-	
	TOTAL DES DETTES	9.883.702	1.632.832	505%

NOTE 4 : JOURNALE UNIQUE DE TRESORERIE

Dates	Libellés	Produits	Charges	Solde	Ventilation des produits			Ventilation des charges							
					<i>Cotisations</i>	<i>Subventions</i>	<i>Autres</i>	<i>Matériel, Mobilier et autres</i>	<i>Achats des biens liés à l'activité</i>	<i>Achats</i>	<i>Transports</i>	<i>Services extérieurs</i>	<i>Indemnités</i>	<i>Impôts et taxes</i>	<i>Autres</i>
	Report à nouveau		-												
	31/12/2013	20.584.778	17.076.014	3.508.764	13.482.778		7.102.000				1.495.626	2.830.099	3.500.000		9.250.289
	Solde à reporter	20.584.778	17.076.014	3.508.764	13.482.778	-		-	-	-	1.495.626	2.830.099	3.500.000		9.250.289